



ISSN 1019-0287

Preis 60,- LUF

5. Oktober 2001

erscheint freitags

5/10-14/4/2001

(film/theatre/concert/events)



# Pas d'opposition au-delà



*4 juillet 2000: une vingtaine de personnes accédaient au tarmac du Findel pour manifester contre un refoulement. Le 22 octobre débutera leur procès. Selon les accusé-e-s, celui-ci "vise clairement à discréditer l'engagement en faveur des réfugié-e-s et des sans-papiers et à criminaliser des personnes dont le seul but a été de manifester leur opposition à l'arbitraire et au caractère inhumain d'une expulsion forcée".*

*dès woch, page 3*

*(Photo: Christian Mosar)*

## Jihad gegen American Dream

Welche Ziele verfolgt das Netzwerk Al-Qaida? Ein Hintergrund-Dossier über die Verbindungen der extremen islamistischen Gruppierungen und über die Lage in Pakistan und Saudi-Arabien.

**dossier, Seite 4**

## Politische Baustelle Heilig-Geist

Grundsätzliche Fragen über die Luxemburger Bautenpolitik warf das woxx-Streitgespräch zur "Cité judiciaire" auf.

**aktuell, Seite 8**



## Ongeschlaffene Sound

Si sin eng Mixtur aus roud, wäiss a blo. A si maachen Hard-Rock ouni Schischimisch. De Lëtzebuerger Museksgrupp "moof" huet eng nei CD erausbruecht a mir wore bis an hiere Proufsall lusse.

**magazine, Sait 9**

## Anatomiekurs im Totenkabinett

"Körperwelten" nennt sich Gunther von Hagens "Choreographie" von plastinierten Leichen. Die Ausstellung ist zur Zeit in Brüssel zu Gast.

**voices, Seite 11**



## L'OTAN EN GUERRE

**Faire jouer la clause d'alliance de l'OTAN aujourd'hui est superflu et dangereux. Le gouvernement luxembourgeois, en se prêtant à ce jeu, contribue à faire échouer le projet d'un ordre international civilisé.**

*Un commentaire de Raymond Klein*

L'OTAN vient d'activer la clause de défense mutuelle selon l'article 5 de son traité fondateur. Le gouvernement luxembourgeois s'est empressé d'autoriser le survol de son espace aérien et de mettre à disposition l'aéroport du Findel si les Etats-Unis devaient en avoir besoin, sans oublier l'activation des avions AWACS immatriculés au Luxembourg. Il y a deux semaines, le ministre de l'armée Charles Goerens avait affirmé que le Luxembourg resterait totalement libre de choisir quelle assistance il offrirait à l'Alliance. A quoi bon cette liberté si, comme l'a expliqué mercredi Jean-Claude Juncker, nous faisons ce que font les autres?

Il est vrai qu'il n'y aura pas de troupes luxembourgeoises engagées, ni de participation financière à des actions armées menées par des pays partenaires. Cependant l'engagement du Luxembourg est moins

anodin qu'il n'y paraît. Des actions de commando utilisant des infrastructures luxembourgeoises et dirigées contre les responsables directs des attentats ne devraient pas nous poser de problèmes de conscience. Mais il se peut aussi bien que les Etats-Unis aient recours à des attaques aériennes massives, touchant des infrastructures et des populations civiles. L'idée que de telles attaques proviendraient aussi du sol luxembourgeois est insupportable. En remettant aux Etats-Unis un chèque en blanc, le gouvernement risque d'impliquer tous les citoyens luxembourgeois dans des actes inhumains.

Car si nous condamnons l'inhumanité des attentats aux Etats-Unis, cela ne doit pas nous faire oublier les crimes passés et présents des gouvernements successifs de ce pays. Les 50.000 enfants morts chaque année en Irak à cause du blo-

cus, les victimes civiles des attaques aériennes durant les guerres du Koweït et du Kosovo, les morts de l'attaque criminelle contre les installations de la télévision serbe, méritent également notre compassion. Acceptons-nous d'être directement associé-e-s à de tels forfaits?

Faire jouer la clause d'alliance dans les circonstances actuelles est superflu et dangereux. D'abord, une lecture attentive des textes montre que son application est tirée par les cheveux. Interpréter de manière aussi large l'article 5, sur base de l'alinéa 24 du Concept stratégique de 1999, c'est ouvrir une véritable boîte de Pandore. En effet, ce même alinéa évoque d'autres menaces pour la sécurité de l'Alliance: le crime organisé, le blocage de l'accès aux ressources économiques vitales et les mouvements de réfugiés. Autant de raisons, dorénavant, pour activer la clause

d'alliance et, dans un acte de légitime défense, comme cela est précisé dans l'article 5, pour bombarder qui bon nous semble.

Avant le 11 septembre, le mépris du Droit international par des pays occidentaux constituait une exception, fréquente pour certains: invasion du Panama par les Etats-Unis, oppression dans les Territoires occupés par Israël, bombardements massifs par l'OTAN durant la guerre du Kosovo, bombardements interminables en Irak par les Etats-Unis et l'Angleterre. Le danger est que désormais l'ensemble des pays de l'OTAN piétinent ce Droit et abandonnent toute retenue dans la poursuite de leurs intérêts par des moyens militaires. Ce serait la fin du projet d'un ordre international civilisé, c'est-à-dire gouverné par le droit et la recherche de la justice et non par la force et la poursuite d'intérêts égoïstes. Nous aurions une guerre permanente et ouverte du Nord contre le Sud. Une telle guerre, dans laquelle le Luxembourg vient peut-être d'entrer, est inacceptable.

Preis: 60 LUF - 1,49 Euros



5 453000 211009